

RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION ArkScience RELATIF A L'ANNEE 2023

1. Préambule

Le fonds de dotation ArkScience est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de participer à l'avancement des connaissances dans le domaine des interactions entre les molécules et les récepteurs de leurs cibles pharmacologiques ou toxicologiques, notamment en ce qui concerne les substances actives en santé animale (médicaments vétérinaires, additifs, biocides). Ceci inclut le recours à des domaines tels que la chimie quantique, l'exploration analytique à haute résolution, l'intelligence artificielle, ou toute autre discipline innovante.

La première année (2023) a été consacrée à la mise en place d'actions visant à l'amélioration des connaissances dans ces domaines, incluant principalement des activités de recherche fondamentale avec le début de la constitution d'une base de données bibliographiques et réglementaires notamment dans le domaine de la chimie quantique et de l'intelligence artificielle, deux domaines qui constitueront la base scientifique des actions futures avec comme objectif principal l'amélioration de la santé et du bien-être animal. Des contacts et actions communes ont été initiés avec des laboratoires spécialisés dans ces domaines, notamment en chimie théorique. Il est prévu que cette phase de mise en place se prolonge en 2024, avant que des actions techniques soient initiées dès 2025.

Il n'y a pas eu en 2023 de modification des statuts du fonds.

Le fonds de dotation ArkScience est constitué par les dotations en capital qui lui ont été notamment apportées par deux des fondateurs/membres du Conseil d'Administration, soit 7500 Euros au 31.12.2023, le complément à 15000 Euros devant être apporté par ces mêmes membres avant le 31.12.2024.

Les ressources en 2023 ont été obtenues de tiers sous forme de donations.

Les ressources du fonds seront aussi constituées des revenus des dotations dès 2024 par des placements financiers en comptes à terme. Il n'a pas été prévu en 2023 de faire appel à la générosité publique.

Faits marquants de l'année : néant.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1 Conseil d'administration

- composition ; M. Pascal Richez, M. Mark H. Jones, Mme Catherine Richez
- dates de réunions et ordre du jour :

Un conseil d'administration comprenant les trois membres, par ailleurs fondateurs du fonds de dotation ArkScience, s'est tenu le 15 avril 2024 à Truscas (Hérault) Le fonds de dotation après avoir discuté de la stratégie des actions futures, a alors établi et validé le bilan/compte de

ArkScience

résultat. Ces comptes seront publiés au plus tard dans un délai de six mois suivant l'expiration de l'exercice, donc avant fin juin 2024. Le montant total des ressources ne dépassant pas 10 000 euros en fin d'exercice, il n'a pas été jugé nécessaire de nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.

2.2 Comité consultatif

Non nécessaire, la dotation ne dépassant pas 1 million d'euros

2.3 Autres organes de gouvernance

Néant

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Néant, pendant cette phase de mise en place aucun outil de communication n'a été mis en œuvre afin de se faire connaître par le public

3.2 Liste des partenaires du fonds

Le fonds n'a pas mis en œuvre de relations avec d'éventuels partenaires du fonds et leurs relations

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

L'activité de prospection de donateurs a été très réduite pour cette première année d'exercice, se limitant aux connaissances directes des fondateurs.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Néant à ce stade

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Néant à ce stade

6. Compte d'emploi des ressources (si appel à la générosité publique)

Le fonds n'a pas fait appel à la générosité publique : sans objet

7. Liste des libéralités reçues

Sans objet

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION ArkScience EN DATE DU 15 AVRIL 2024 ET RELATIF A L'ANNEE 2023

Le fonds de dotation ArkScience est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de participer à l'avancement des connaissances dans le domaine des interactions entre les molécules et les récepteurs de leurs cibles pharmacologiques ou toxicologiques, notamment en ce qui concerne les substances actives en santé animale (médicaments vétérinaires, additifs, biocides). Ceci inclut le recours à des domaines tels que la chimie quantique, l'exploration analytique à haute résolution, l'intelligence artificielle, ou toute autre discipline innovante.

La première année (2023) a été consacrée à la mise en place d'actions visant à l'amélioration des connaissances dans ces domaines, incluant principalement des activités de recherche fondamentale avec le début de la constitution d'une base de données bibliographiques et réglementaires notamment dans le domaine de la chimie quantique et de l'intelligence artificielle, deux domaines qui constitueront la base scientifique des actions futures avec comme objectif principal l'amélioration de la santé et du bien-être animal. Des contacts et actions communes ont été initiés avec des laboratoires spécialisés dans ces domaines, notamment en chimie théorique. Il est prévu que cette phase de mise en place se prolonge en 2024, avant que des actions techniques soient initiées dès 2025.

Il n'y a pas eu en 2023 de modification des statuts du fonds.

Le fonds de dotation ArkScience est constitué par les dotations en capital qui lui ont été notamment apportées par deux des fondateurs/membres du Conseil d'Administration. Les ressources du fonds seront constituées des revenus des dotations dès 2024 par des placements financiers en comptes à terme. Il n'a pas été prévu en 2023 de faire appel à la générosité publique.

Un conseil d'administration comprenant les trois membres, par ailleurs fondateurs du fonds de dotation ArkScience, s'est tenu le 15 avril 2024 à Truscas (Hérault) Le fonds de dotation après avoir discuté de la stratégie des actions futures, a alors établi et validé le bilan/compte de résultat. Ces comptes seront publiés au plus tard dans un délai de six mois suivant l'expiration de l'exercice, donc avant fin juin 2024. Le montant total des ressources ne dépassant pas 10 000 euros en fin d'exercice, il n'a pas été jugé nécessaire de nommer un commissaire aux comptes et un suppléant.

Le bilan et compte de résultats sont présentés ci-dessous pour l'exercice 2023.

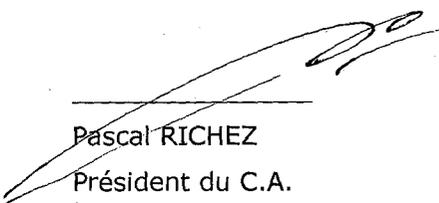
ArkScience, Fonds de Dotation, Bilan/compte de résultats 2023

Date	Poste	Montant Recettes	Montant Dépenses	Solde
01.2023	Dotation	2500,00		2500,00
11.2023	Dotation	2000,00		4500,00
12.2023	Dotation	5000,00		9500,00
01 à 12.2023	Frais bancaires de tenue de compte*		-435,60	9064,40
01 à 12.2023	Ressources autres que dotations	0,00		9064,40
01 à 12.2023	Autres dépenses		-0,00	9064,40

* les frais de tenue de compte par le CIC ont été renégociés en cours d'exercice et seront réduits à environ 180 Euros par an à compter de 2024

Le bilan de l'exercice 2023 fait apparaître un solde positif 9064,40 Euros. Le solde de l'apport pour atteindre 15 000 Euros de dotations sera effectué au cours de l'année 2024.

Approuvé le 15 avril 2024 par le Conseil d'Administration (C.A.)


Pascal RICHEZ
Président du C.A.


Mark H. JONES
Membre du C.A.


Catherine RICHEZ
Membre du C.A.